



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION  
n° 2024 - 02 - 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI,

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du Budget Primitif 2024**

Le projet de Budget Primitif 2024 (Budget Principal et Budgets Annexes) a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires approuvées au Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 février 2024.

Le projet de budget s'équilibre ainsi :

↳ Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	BP 2024	BP 2023	Variation BP 2024/ BP 2023	RECETTES	BP 2024	BP 2023	Variation BP 2024/ BP 2023
011 Charges générales	6 456 000,00 €	7 605 092,00 €	-11,71%	013 Atténuation de charges	60 000,00 €	125 000,00 €	-28,00%
012 Charges de personnel	7 172 000,00 €	6 450 262,00 €	11,19%	70 Produits des services	2 656 000,00 €	2 112 236,00 €	27,64%
65 Autres charges de gestion	7 525 940,00 €	6 632 202,00 €	13,46%	73 Impôts et taxes	30 402 600,00 €	28 112 007,00 €	8,15%
66 Charges financières	520 000,00 €	212 500,00 €	144,71%	74 Dotations, subventions	6 549 066,00 €	6 275 638,00 €	4,26%
67 Charges spécifiques	6 000,00 €	15 000,00 €	-46,67%	75 Autres produits de gestion	566 000,00 €	563 630,00 €	0,77%
68 Provision	30 000,00 €			76 Repenses de provisions			
014 Reversement de fiscalité	13 626 000,00 €	13 605 700,00 €	0,16%	77 Recettes exceptionnelles		2 500,00 €	-100,00%
<b>SOUS TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>37 379 940,00 €</b>	<b>34 520 781,00 €</b>	<b>8,28%</b>	<b>SOUS TOTAL Recettes réelles</b>	<b>40 305 666,00 €</b>	<b>37 191 063,00 €</b>	<b>8,37%</b>
023 Vire à la section d'invest	3 063 069,41 €	3 540 174,64 €	-12,77%	042 Opérations d'ordre	319 000,00 €	421 815,00 €	-24,37%
042 Opérations d'ordre	3 513 000,00 €	3 338 710,00 €	5,22%	002 excédent de bnct reporté	3 356 373,41 €	3 766 787,64 €	
<b>TOTAL</b>	<b>43 981 039,41 €</b>	<b>41 399 665,64 €</b>	<b>6,24%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 981 039,41 €</b>	<b>41 399 665,64 €</b>	<b>6,24%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2024	BP 2023	Variation BP 2024/ BP 2023	RECETTES	BP 2024	BP 2023	Variation BP 2024/ BP 2023
Opérations d'investissement				Autofinancement			
cl. 1 FCTVA	5 000,00 €	5 000,00 €	0%	021 Excédent de fonctionnement	3 063 069,41 €	3 540 174,64 €	-12,77%
cl. 2 Dépenses d'équipement	21 756 739,16 €	16 734 065,29 €	30%	1066 Excédent de fonctionnement mis en réserve	1 696 932,37 €		
				024 Cessions immobilières	135 000,00 €		
cl. 2 Apport en avance en compte courant et cautions	97 200,00 €	84 500,00 €	15%				
cl. 4 Travaux pour compte de tiers - Déense Contre la Ille	1 411 270,97 €	872 000,00 €	62%	040 Opérations d'ordre	3 513 000,00 €	3 338 710,00 €	5,22%
				041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>23 270 210,13 €</b>	<b>17 695 565,29 €</b>	<b>31,50%</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 535 031,78 €</b>	<b>6 978 884,64 €</b>	<b>22,30%</b>
Endettement				Recettes d'investissement			
				10 FCTVA	2 643 339,05 €	1 760 175,00 €	50,17%
				27 Coûts et cautionnements	34 000,00 €	10 000,00 €	
16 Remboursement de la dette	1 095 870,00 €	891 800,00 €	22,66%	45 Travaux pour compte de tiers	1 411 270,97 €	872 000,00 €	61,64%
				2020421 régularisation d'écritures			
				13 Subventions	3 076 054,33 €	2 670 235,00 €	7,17%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 095 870,00 €</b>	<b>891 800,00 €</b>	<b>22,88%</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 164 664,35 €</b>	<b>5 512 410,00 €</b>	<b>29,97%</b>
001 Résultat section	3 366 642,64 €			001 Résultat section		978 978,37 €	-100,00%
Bons d'ordre				Besoin de financement			
040 Opérations d'ordre	319 000,00 €	421 815,00 €	-24,37%	16 Emprunt nouveau	12 462 026,64 €	5 638 907,28 €	120,82%
041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>419 000,00 €</b>	<b>521 815,00 €</b>	<b>-19,70%</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 462 026,64 €</b>	<b>5 638 907,28 €</b>	<b>120,82%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 151 722,77 €</b>	<b>19 109 480,29 €</b>	<b>47,32%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 151 722,77 €</b>	<b>19 109 480,29 €</b>	<b>47,32%</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

SLOW

ID : 085-200023778-20240411-DL2024\_02\_08-DE

↳ Budgets Annexes :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Commentaires
REOMI	6 942 956,92 €	12 995 147,75 €	Dépenses d'exploitation du service : 2 146 846,89 € Charges de Personnel : 3 657 070 € Participations (TRIVALIS et autres) : 4 468 231,50 € Intérêts de la dette et ligne de trésorerie : 15 750 € Charges exceptionnelles : 15 000 € Provisions : 10 000 € Excédent de fonctionnement reporté : 1 871 460,25 € remboursement arrêts maladie : 50 000 € Redevance : 10 671 145 € Autres produits de gestion courante : 164 154,50 € Produits exceptionnels : 150 000 € Investissements : 6 814 568,92 € Remboursement capital de la dette : 40 000 € Excédent d'investissement reporté : 3 000 877,27 € Subventions et FCTVA : 1 126 369,70 € Emprunt à réaliser : 133 460,59 €
Assainissement Régie	15 881 238,03 €	9 322 475,00 €	Dépenses d'exploitation du service : 3 271 410 € Charges de Personnel : 1 172 710 € Autres charges : 16 860 € Intérêts de la dette : 282 735 € Charges exceptionnelles : 50 000 € Provisions : 5 000 € remboursement arrêts maladie : 5 000 € redevance pour raccordement au réseau : 827 000 € Redevance d'assainissement : 8 068 700 € Investissements : 13 085 398,97 € Remboursement capital de la dette : 909 040 € Déficit d'investissement reporté : 1 265 024,06 € FCTVA et subventions : 5 985 540,03 € Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 1 635 879,75 € Emprunt : 3 536 058,25 €
Zones d'Activités Economiques	4 041 685,88 €	3 684 065,00 €	Achat terrains, études, viabilisations : 1 660 700 € (ST REVEREND 301 000 €, COËX 138 700 €, BRETAGNOLLES 10 000 €, LE FENOUILLEUR 36 000 €, COMMEQUIERS 26 000 €, LA CHAIZE GIRAUD 99 000 €, ST HILAIRE 137 000 €, ST MAIKENT 101 000 €, LANDEVILLE 190 000 € et ST GILLES 622 000 €) Frais de nettoyage des terrains et taxe foncière : 17 720 € Charges de personnel : 85 000 € Déficit d'investissement reporté : 2 278 265,88 € Vente de terrains : 1 817 915 € (Le Fenouiller 120 692€, BRETAGNOLLES 21 810 € LA CHAIZE 105 021 €, COËX 152 940 €, ST HILAIRE 354 670 € et ST REVEREND 950 612€) Emprunt à réaliser : 2 223 770,88 €
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	262 178,63 €	257 079,38 €	Remboursement emprunt : 46 950 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...): 29 110 € Loyer et remboursement taxe foncière : 106 320 € Déficit reporté : 176 019,38 € Subvention du budget principal : 145 759,38 €
Pépinières d'entreprises	1 428 069,06 €	268 203,50 €	<b>Bretagnolles Sur Mer :</b> Déficit reporté : 77 578,82 € Remboursement emprunt et cautions : 2 000 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...): 13 400 € Loyer et encaissement dépôts de garantie : 27 105 € Subvention budget principal : 65 873,82 € <b>Vendœuville :</b> Déficit reporté : 134 449,68 € Remboursement emprunt et cautions : 118 000 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...): 1500 € Subvention budget principal : 171 949,68 € Bâtiment : 1 159 500 € Subvention LEADER : 41 500 € Emprunt à réaliser : 1 200 000 €
SPANC		124 828,72 €	Coût des contrôles des assainissements non collectifs : 40 700 € Frais de gestion : 1 370 € mise à disposition de personnel : 26 000 € Aide versées aux particuliers dans le cadre de la mise en conformité des ANC : 50 000 € Déficit de fonctionnement reporté : 6 758,72 € Facturation des contrôles aux administrés : 53 010 € Participation du Budget Principal : 59 718,72 € Pénalités pour absence d'installation et refus : 12 100 €
PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	3 661 400,00 €	1 070 516,00 €	Port de ST GILLES CROIX DE VIE : Remboursement des emprunts et amodiations : 285 855 € Frais de gestions (études, taxe foncière, cotisations, avocats contentieux...): 109 830 € honoraires pour renouvellement de la nouvelle DSP : 91 300 € Redevance de concession : 430 000 € Refacturation de frais à la SEMVIE : 8 000 € Investissements : Port de ST GILLES : 471 080,99 € Subvention port de demain : 34 625 € Port de BRETAGNOLLES : Remboursement des emprunts : 46 300 € Frais de gestions (études, taxe foncière, cotisations, avocats contentieux...): 9 000 € Pénalités résiliation marchés et remboursement réservations anneaux : 3 000 € Investissements : Port de BRETAGNOLLES : 2 153 910,08 € Déficit d'investissement reporté : 709 223,93 € Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 1 532,26 € Cession maison et terrain commune Bretagnoles : 379 516 € Subvention du budget principal : 221 600 € Emprunt à réaliser : 2 804 226,74 €
TOTAL	32 217 528,52 €	27 722 315,35 €	

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, Monsieur le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Dûment convoqué,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,**  
**Vu le règlement budgétaire et financier du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 29 février 2024,**  
**Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 29 février 2024 et le rapport qui a été établi à cette occasion,**  
**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mars 2024,**  
**Vu les projets de budgets présentés,**  
**Après en avoir délibéré à la majorité (6 oppositions : Monsieur Laurent BOUDELIER, Madame Valérie VECCHI, Madame Dominique MALARY, Monsieur Jean-Baptiste RABINIAUX, Monsieur Frédéric FOUQUET, Madame Céline DELOMME et 3 abstentions : Monsieur Lucien PRINCE, Madame Christine BERNARD, Monsieur Laurent DURANTEAU),**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver les Budgets Primitifs 2024, tels que présentés au rapport ainsi que dans ses annexes :

⇒ BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement : 43 981 039,41 €  
Section d'Investissement : 28 151 722,77 €

⇒ BUDGET ANNEXE REOMI

Section de Fonctionnement : 12 995 147,75 €  
Section d'Investissement : 6 942 956,92 €

⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- REGIE

Section de Fonctionnement : 9 322 475,00 €  
Section d'Investissement : 15 881 238,03 €

⇒ BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Section de Fonctionnement : 3 684 065,00 €  
Section d'Investissement : 4 041 685,88 €

⇒ BUDGET ANNEXE ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE

Section de Fonctionnement : 257 079,38 €  
Section d'Investissement : 262 178,63 €

⇒ BUDGET ANNEXE PEPINIERES D'ENTREPRISES

Section de Fonctionnement : 268 203,50 €  
Section d'Investissement : 1 428 069,06 €

⇒ BUDGET ANNEXE SPANC

Section de Fonctionnement : 124 828,72 €  
Section d'Investissement : 0,00 €

⇒ BUDGET ANNEXE PORTS  
Section de Fonctionnement :  
Section d'Investissement :

1 070 516,00 €  
3 661 400,00 €

**Article 2** : de donner à Monsieur le Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal et des budgets annexes Zones d'Activités Économiques, Ensemble Immobilier Bégaudière et Pépinière d'Entreprises, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces budgets.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER



Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 17 AVR. 2024  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 17 AVR. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).